

CYNOSPORT 24

Association loi 1901 Affilié à la Société Canine de la Dordogne

No SCC : 2193

HA 219

Tel : 05.53.83.63.25

Email : cynosport24@gmail.com

Site : cynosport24.com

Chers Amis Cynophiles

Les 14 et 15 Octobre 2017 le Cynosport 24 organise sur son terrain situé sur la commune d'ISSIGEAC un concours complet RCI-FCI ainsi qu'un csau

Ce concours sera jugé par Mme Cathy SINSOUT
Le montant des engagements est fixé à **15€**
Des repas seront servis le samedi midi et dimanche midi au prix de 15€

Les épreuves FCI se dérouleront le samedi, les épreuves du RCI le dimanche

L'organisation se donne le droit de modifier le déroulement des épreuves suivant le nombre de concurrents.

Le rendez vous est fixé à 7h30 au club

Suivant le nombre d'engagés le concours pourrait se dérouler sur un seul jour (le samedi)
Les concurrents seront avertis individuellement
Les engagements devront être renvoyés avant le **7 Octobre** accompagnés du montant total (engagement + repas le cas échéant). Les chèques seront établis au nom de Cynosport24 à l'adresse ci après

Michel BOYE 2Rd point du hameau 24100 CREYSSE

Cordialement
La Présidente

Présidente : Mme CARNIEL Sandrine, Le Bourg 47350 PUYMICLAN Tel : 05.53.83.63.25 / 06.32.68.21.66 Email : carriel.eric@gmail.com

FEUILLE D'ENGAGEMENT

CONCOURS RCI-FCI 1, 2 et 3,

CERTIFICAT RCI-FCI

DU 14 et 15 octobre 2017

RETOURNER IMPERATIVEMENT

AVANT LE 7 Octobre 2017

A :

Michel BOYE

2Rd Point du Hameau 24100 CREYSSE

(05.53.23.29.03 06.83.11.00.13

COLLER ICI L'ETIQUETTE
D'IDENTIFICATION DU CHIEN

JOINDRE 2 ETIQUETTES
SUR LEUR SUPPORT

CATEGORIE RETENUE :

Csau

. Certif RCI

RCI 1

RCI 2

RCI 3

Certif FCI

.FCI 1

. FCI 2

FCI 3

N° C.T. (si pas inscrit sur étiquette) :

Nom de la Régionale :

N° de Tél :

Email :

RESERVATION REPAS :

SAMEDI MIDI 15€x

DIMANCHE MIDI 15€x

(veuillez indiquer le nombre de personnes dans le cadre)

TOTAL :

SIGNATURE DU PRESIDENT DU CLUB :

Je certifie avoir pris connaissance des directives de la C.U.N. concernant la non présentation d'un concurrent de mon Club à votre concours, à savoir que le juge pourra déclarer « forfait » sur son rapport, et de ce fait encourir aux sanctions prévues.

D'autre part je dégage le Cynosport 24 de toutes responsabilités pour les accidents corporels ou matériels qui pourraient être causés par nos membres ou leurs chiens